

Coopération décentralisée avec MAN (Côte d'Ivoire) - Réaffectation d'un crédit de TVA - Financement d'un micro-projet à MAN

M. LE MAIRE, Rapporteur : A la fin de l'été 1995, un tracteur et une benne ont été achetés par la Ville de Besançon aux Etablissements Pagot-Caput de Vesoul, afin de les remettre à la Ville de Man (Côte d'Ivoire).

Le montant de cette acquisition s'élevait à 97 252 F dont 15 252 F de T.V.A. ; cette taxe faisant l'objet d'un remboursement à la Ville de Besançon, un chèque de 15 252 F a été établi par les Etablissements Pagot-Caput à l'ordre de la Trésorerie Municipale.

Afin que cette somme puisse être utilisée pour la réalisation d'un micro-projet sur Man, il est demandé au Conseil Municipal de la réaffecter sur les crédits gérés par la Direction Générale des Services Techniques au chapitre 92.06/605.30000.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition, et en cas d'accord à ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant la somme de 15 252 F en recettes au chapitre 92.06/778.30000 et en dépenses au chapitre indiqué au paragraphe précédent.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 23 janvier 1996.